

Commune de CUCURON



Bulletin municipal numéro 5

Janvier 2010

Editorial

Mes chers concitoyens,

Au cours de cette année 2010, de nombreuses réalisations communales d'importance vont enfin se concrétiser.

J'y vois de toute évidence le signe d'un dynamisme retrouvé, après tant d'années d'atermoiements, mais aussi celui d'une volonté de travail affirmée de la part de vos élus. C'est bien pour Cucuron et c'est bien aussi pour nous tous, puisque notre quotidien va s'en trouver amélioré.

Alors, qu'il me soit permis tout simplement, à travers ces quelques lignes, de vous dire combien nous sommes, le Conseil municipal et moi-même, attentifs à tout ce qui vous touche de près et contribue à façonner tout en l'améliorant votre vie de tous les jours.

Car j'estime que le plus beau présent que l'on puisse vous faire, c'est celui de voir notre village vivre sereinement au rythme des saisons et du temps qui passe et surtout de pouvoir jouir pleinement de cette qualité de vie qu'il nous est donné d'apprécier.

Vous savez combien je suis attaché à cette conception des choses et quelle est ma volonté de la mettre en œuvre car elle est partie prenante de l'âme même de Cucuron.

C'est pourquoi, je pense que, tous ensemble, nous pouvons à l'unisson clamer d'une seule voix :

« BONNE ANNEE POUR CUCURON »

Votre Maire,
Roger DERANQUE

Sommaire

Editorial	p 1	Stationnement derrière l'Eglise De la ferme à ta cantine	
Les comptes- rendus du Conseil municipal	p 2	Cours de l'école maternelle Economie locale et Fisac Commission environnement	
Cucuron au quotidien	p 13		
Rue Albert Dauphin		Informations	p 20
Plate-forme à containers		Emploi	
Le Plan Local d'Urbanisme		Formation compostage	
Réfection des chemins ruraux		Opération façades reconduite	
Inspection générale des sources		Comité Communal Feux de Forêt	
Place de la Cabreyrade		Local des jeunes	
Plan de déplacements		SOS Maths	
Des traversées piétonnes sécurisées			
Jeu de boules et parking		Le billet d'humeur	p 22
Le Portail de l'Etang			
La rue de l'Andronne réinvestie		Informations Mairie (tel, fax, mail, site internet)	

Les comptes-rendus du Conseil municipal

Les comptes rendus complets sont disponibles au secrétariat de la Mairie ou sur le site Internet www.mairie-cucuron.fr

Extrait du compte-rendu du Conseil municipal du Mercredi 15 juillet 2009

Présents : Roger DERANQUE, Maire. Françoise ARAMAND, 1^{ère} Adjointe. Jean-Yves RIOU, 2^{ème} Adjoint, Laëtitia POIDRAS, 3^{ème} Adjointe. Nicole BABAU, 4^{ème} Adjointe. Conseillers municipaux : Arielle BARBE, Thierry BENOIT, Gérard BLANQUER, Colette BONO, Etienne MOUSSIER, Anne-Cécile REUS, Claude REUSA, Marius RISBOURG, Stéphane ROURE, Régis VALENTIN.

Absents : Claude CANONNE, Claudie BLANC, Fatma LAKEHAL, Florence PELLEN.

Pouvoirs : Claudie BLANC à Françoise ARAMAND
Fatma LAKEHAL à Roger DERANQUE
Florence PELLEN à Thierry BENOIT

Plate-forme de déchets ménagers : avenant n°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement d'une plate-forme à déchets ménagers.

Attributaire : entreprise Amourdedieu et Fils

Marché initial : 27 561,82 € TTC

Avenant n° 1 : 9 856,24 € TTC

Nouveau montant du marché : 37 418,06 € TTC

Autorise le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Cour de l'école maternelle : délégation de signature du marché

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Délègue au Maire, pour ce dossier, la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de ce marché.

Décision modificative n°2

Le Percepteur demande à ce que soient régularisées des écritures budgétaires passées en 1997 : avis défavorable du Conseil Municipal qui demande à reporter la question dans l'attente de renseignements complémentaires.

Par ailleurs, le comptable nous informe qu'il n'a pu procéder au recouvrement de titres de recettes et demande en conséquence l'admission de ces titres en non valeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

Article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » : + 10 629,41 € TTC

Article 61 524 « Entretien des bois et forêts » : - 10 629,41 € TTC

Octroi d'une subvention à l'Association intercommunale des anciens combattants

Le Maire propose d'allouer à cette association une subvention exceptionnelle de 150 € pour participer à l'acquisition d'un drapeau pour les Harkis de la section de Cucuron.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Attribue la subvention.

Aménagement de la Ferrage et de la place de la Cabreyrade : signature de la convention d'étude et de maîtrise d'œuvre

Le Maire fait part de l'entretien qu'il a eu avec Patrick Cohen, responsable du service architectural du Parc, au sujet de l'aménagement de la place de la Cabreyrade et du site de la Ferrage.

Il a été proposé qu'une mission de maîtrise d'œuvre serait confiée au Parc.

Montant de la rémunération : 11% du montant HT des travaux+1% assurance maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de confier au Parc Naturel Régional du Luberon la mission complète de maîtrise d'œuvre.

Approuve les termes des deux conventions présentées pour ces deux projets.

Autorise le Maire à signer les deux conventions de maîtrise d'œuvre.

Mise en place d'un Comité Communal des Feux de Forêt

Accord de principe du Conseil Municipal pour la mise en place, en 2010, de cette structure. Gérard BLANQUER et Marius RISBOURG sont chargés de ce dossier.

Conservatoire de Musique du Sud-Luberon

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Accepte que :

- La cotisation annuelle passe de 4,50 € à 6,80 € par habitant pour l'année 2009, entraînant une augmentation de 4 250,40 €.
- La participation à l'éveil musical dispensé dans les écoles passe de 1 500 € l'heure annuelle à 1 850 € l'heure annuelle, entraînant une augmentation de 583,33 €.

Examen des Déclarations d'Intention d'Aliéner

Aucune des parcelles présentées n'est préemptée.

Questions diverses

- Réfection de la voirie communale : le balayage des chemins nouvellement refaits est-il prévu ? Cette demande sera transmise aux entreprises lors de la réception des travaux.
- Magasin Spar : suite à quelques remarques émanant de divers administrés, le Conseil rappelle que le stationnement temporaire des véhicules n'est pas autorisé devant le magasin car il entrave le double sens de circulation de la route départemental.

Extrait du compte-rendu du Conseil municipal du Vendredi 25 septembre 2009

Présents : Roger DERANQUE, Maire. Françoise ARAMAND, 1^{ère} Adjointe. Jean-Yves RIOU, 2^{ème} Adjoint, Laëtitia POIDRAS, 3^{ème} Adjointe. Nicole BABAU, 4^{ème} Adjointe. Conseillers municipaux : Arielle BARBE, Thierry BENOIT, Gérard BLANQUER, Colette BONO, Claude CANONNE, Claudie BLANC, Fatma LAKEHAL, Etienne MOUSSIER, Anne-Cécile REUS, Claude REUSA, Marius RISBOURG, Stéphane ROURE, Régis VALENTIN.

Absente : Florence PELLEN

Pouvoir : Florence PELLEN à Thierry BENOIT

Voirie communale / Chemins - programme 2009 : avenant n°1

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de :

- conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise titulaire du marché (AMOURDEDIEU/EIFFAGE) d'un

montant de 20 522,54 € HT, portant le montant total du marché à 218 330,34 € HT / 261 123,09 € TTC.
- de signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.
Accord unanime.

Aménagement de la salle polyvalente de l'Eden : avenant n°1

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de conclure les avenants.
TOTAL AVENANT N°1(tous lots confondus) : 4 805,06 € HT
TOTAL DES TRAVAUX : 55 708,92 € HT
Accord unanime.

Aménagement d'un logement situé au 1^{er} étage de la poste : avenant n°1

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de conclure les avenants.
TOTAL AVENANTS N°1 tous lots confondus : 5 530,42 € HT
TOTAL DES TRAVAUX : 43 606,68 € HT
Accord unanime.

Délégation du Conseil Municipal au Maire concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et leurs avenants

Après en avoir délibéré et enregistré les votes :
Contre : 1 = Laëtitia POIDRAS
Pour : 17 + 1 pouvoir = 18
Le Conseil Municipal
Décide de déléguer au Maire, en complément des attributions votées le 14.11.08, la compétence concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Travaux de réfection de la voirie rue de l'Andronne : attribution du marché

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Retient l'entreprise BAS MONTEL pour un montant de 20 424,00 € HT/ 24 427,10 € TTC.
Autorise le Maire à signer les documents afférant au marché.
Accord unanime.

Plan de déplacement urbain : demande de subvention

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter des subventions du Conseil Général et du Conseil régional pour l'acquisition de panneaux de signalétique.
Accord unanime.

Comptabilité communale/Décision modificative n°3/Autorisation d'admission en non valeurs de divers titres

Admission en non valeur de titres pour un montant de 10 629,41 € : report de la question à une prochaine séance.
La Perception remet de l'ordre dans la comptabilité antérieure de la commune :
-régularisation des écritures budgétaires passées sur le compte 16 « Emprunt » et antérieur au 01/01/97.
-régularisation des écritures budgétaires relatives à l'amortissement du tracteur.
Accord unanime.

Fiscalité directe locale : suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière bâtie sur les constructions nouvelles à usage d'habitation

Après en avoir délibéré et enregistré les votes

Pour : 6 = F. ARAMAND, R. DERANQUE, N. BABAU, R. VALENTIN, F. LAKEHAL, C. BLANC

Abstention : 4 = T. BENOIT (+ 1 pouvoir), AC REUS, S. ROURE

Contre : 9 = G. BLANQUER, E. MOUSSIER, C. CANONNE, C. REUSA, C. BONO, A. BARBE, L. POIDRAS, JY RIOU, M. RISBOURG

Le Conseil Municipal

Maintient l'exonération de deux ans de la taxe foncière bâtie sur les constructions nouvelles à usage d'habitation.

Fonds départemental unique de solidarité pour le logement 2009 : attribution d'une subvention

Comme les années passées, la commune est sollicitée par le Conseil Général pour participer au financement du Fonds départemental unique de solidarité pour le logement pour l'année 2009

La contribution totale de la commune sera, en cas de vote favorable du Conseil, de **789,50 €**.

Accord unanime.

Signature de la convention pluriannuelle de pâturage

Le Maire demande aux membres du Conseil de :

Valider les termes de la convention pluriannuelle de pâturage qui prévoit la mise à disposition de parcelles forestières appartenant à la commune et de l'autoriser à signer cette convention.

Accord unanime.

Présentation du rapport d'activité 2008 du Syndicat d'Electrification de Pertuis Cadenet

Aucune remarque à formuler.

Réforme des collectivités locales : motion présentée par le Conseil Général

Après en avoir délibéré, les Elus ont voté à bulletin secret sur la question « **Souhaitez-vous adopter la motion de soutien aux départements présentée par le Conseil Général de Vaucluse ?** »

Pour : 12

Contre : 2

Abstention : 2

Blancs : 3

Examen des Déclarations d'Intention d'Aliéner

La parcelle présentée, à l'unanimité, n'est pas préemptée.

Examen d'une proposition d'étude économique par la Chambre du Commerce et de l'Industrie dans le cadre d'un FISAC

Afin de dynamiser le cœur de ville, de soutenir, promouvoir et développer le commerce et l'artisanat de Cucuron, la Mairie est en pleine réflexion quant à l'opportunité de lancer un plan FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Le service « Prospective Territoriale » de la CCI de Vaucluse intervient sur la réalisation d'études préalables permettant de constituer un dossier de candidature.

Montant de l'étude : 2 800 € HT soit 3 348,8 € TTC

Accord unanime.

Installation d'alarmes sur les bâtiments publics : acceptation des devis et demande de subventions

Le Maire demande à ce que soient votés les devis de C. BREMOND, d'un montant total de 9 497, 32 € HT, pour l'équipement de bâtiments communaux en alarmes.
Accord unanime.

Dépôt de demande de subventions sur le projet de travaux pour réhabilitation du groupe scolaire

Le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter des subventions du Conseil Général et du Conseil régional sur ce projet global. C'est le montant des subventions susceptibles d'être obtenues qui déterminera la nature des travaux qui seront entrepris.
Accord unanime.

Questions diverses

- Comité Communal de Feux de Forêts : G. Blanquer fait état de l'avancement du dossier.

- Grippe A/ H1N1 : le Maire demande la mise en place d'une cellule de crise.

Font partie de cette cellule : le Maire, N. BABAU (qui pourra elle-même être suppléée par F. ARAMAND), C. BONO, C. BLANC, A. BARBE, F. LAKEHAL, R. VALENTIN, G. BLANQUER, C. CANONNE, C. REUSA.

- Concours des maisons fleuries : remise des prix le lundi 28/09.

- Sécurité publique : T. BENOIT informe le Conseil Municipal de la pose d'un système de vidéosurveillance sur Ansouis.

Extrait du compte-rendu du Conseil municipal du Lundi 19 octobre 2009

Présents : Roger DERANQUE, Maire. Françoise ARAMAND, 1^{ère} Adjointe. Jean-Yves RIOU, 2^{ème} Adjoint, Nicole BABAU, 4^{ème} Adjointe. Conseillers municipaux : Arielle BARBE, Thierry BENOIT, Gérard BLANQUER, Colette BONO, Claudie BLANC, Fatma LAKEHAL, Florence PELLEN, Anne-Cécile REUS, Marius RISBOURG, Stéphane ROURE.

Absents : Claude CANONNE, Etienne MOUSSIER, Laëtitia POIDRAS, Claude REUSA, Régis VALENTIN.

Pouvoirs : Claude CANONNE à Françoise ARAMAND
Etienne MOUSSIER à Marius RISBOURG
Laëtitia POIDRAS à Roger DERANQUE
Claude REUSA à Jean-Yves RIOU
Régis VALENTIN à Gérard BLANQUER

Approbation de la révision simplifiée du POS rendant constructible la parcelle F 743 pour la construction extension de la Maison de Retraite l'Age d'Or.

Après en avoir délibéré et enregistré les votes

Abstention : 1 = Laëtitia POIDRAS (pouvoir)

Pour : 14 + 4 pouvoirs = 18

Le Conseil Municipal,

Décide d'approuver la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols telle qu'elle figure dans le dossier annexé.

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal d'annonces légales.

Dit que, conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme, la révision simplifiée du plan d'occupation de sols est tenue à la disposition du public en mairie de CUCURON ainsi qu'à la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Vaucluse et dans les locaux de la préfecture du Vaucluse.

*Extrait du compte-rendu du Conseil municipal
du Vendredi 06 novembre 2009*

Présents : Roger DERANQUE, Maire. Françoise ARAMAND, 1^{ère} Adjointe. Jean-Yves RIOU, 2^{ème} Adjoint, Laëtitia POIDRAS, 3^{ème} Adjointe. Nicole BABAU, 4^{ème} Adjointe. Conseillers municipaux : Thierry BENOIT, Claudie BLANC, Gérard BLANQUER, Colette BONO, Claude CANONNE, Etienne MOUSSIER, Anne-Cécile REUS, Claude REUSA, Marius RISBOURG, Stéphane ROURE, Régis VALENTIN.

Absents : Arielle BARBE, Fatma LAKEHAL, Florence PELLEN.

Pouvoirs : Arielle BARBE à Claudie BLANC
Fatma LAKEHAL à Roger DERANQUE
Florence PELLEN à Thierry BENOIT

Comptabilité communale

Remise gracieuse de pénalités :

Après en avoir délibéré et enregistré les votes,

Pour : 1 = A.C. REUS

Abstention : 5 = C. CANONNE, S. ROURE, C. REUSA, C. BLANC (+1 pouvoir)

Contre : 13 = R. DERANQUE (+1 pouvoir), F. ARAMAND, J.Y. RIOU, L. POIDRAS, N. BABAU, T. BENOIT (+1 pouvoir), G. BLANQUER, C. BONO, E. MOUSSIER, M. RISBOURG, R. VALENTIN.

Le Conseil Municipal

Décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de remise gracieuse de pénalités formulée par M. BOUAOUD.

Fonds de solidarité locale : appel à projet 2010

Comme les années passées, la commune peut postuler à l'appel à projet du Fonds de Solidarité Locale financé par la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2010 du Fonds de Solidarité Locale pour la réhabilitation de l'éclairage public du cours Pourrières.
Autorise le Maire à déposer le dossier de candidature correspondant.

Restauration du Portail de l'Etang : présentation du projet et demande de subventions

Une 1^{ère} estimation des travaux permet de chiffrer approximativement le projet à 100 000 € HT sachant que des subventions peuvent être obtenues de la DRAC.

Après en avoir délibéré et enregistré les votes, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide le programme et l'enveloppe financière correspondante.

Confie à Katherine Dusautoy, architecte agréée, les missions dossier de consultation des entreprises, analyse des offres, direction de l'exécution des travaux, réception du chantier pour un montant de 6 040 € HT.

Autorise le Maire à:

- signer le contrat de maîtrise d'œuvre.
- lancer la consultation des entreprises sur la base d'un marché à procédure adaptée.
- demander des subventions auprès des différents partenaires de la commune susceptibles d'aider la restauration de monuments classés.

Travaux de mise en sécurité du Rocher St Michel : attribution du marché

Le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée, sur les préconisations techniques du bureau d'études Géolithe, pour mettre en sécurité le site du Rocher St Michel, suite au dernier éboulement survenu en début d'année 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Retient l'entreprise SIMECO pour un montant de 13 442,00 € HT.

Autorise le Maire à:

- signer les documents afférents au marché.
- engager toutes négociations avec les propriétaires concernés.
- solliciter Me Manent pour la régularisation de servitudes qui ont été créées de fait.

Travaux d'aménagement urbain

Le Maire rappelle les engagements qui ont été pris lors de la campagne électorale de 2008 et notamment les intentions de son équipe de favoriser l'accession au logement, renforcer l'offre de stationnement compte tenu des dispositions du plan de circulation qui sera prochainement mis en œuvre ainsi que compléter les équipements publics existants par de nouvelles infrastructures.

Le Conseil municipal, unanime, approuve ces orientations et exprime sa volonté de réalisation des infrastructures nécessaires à la réalisation des divers projets.

Programme de voirie communale 2010 : signature de la convention de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Confie au bureau d'études TGE la maîtrise d'œuvre du programme de voirie communale 2010 pour un taux de rémunération de 5% du montant total des travaux HT (125 500 €), soit 6 275 € HT.

Opération façades : renouvellement de la convention

Le Maire propose que le « Point Information/Amélioration de l'Habitat », intégrant l'opération « Façade », soit reconduit une seconde et dernière année sur la commune de Cucuron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de :

- Reconduire le « Point Information/Amélioration de l'Habitat ».
- Poursuivre l'objectif de réhabilitation à 5 façades pour 2010.

Examen des Déclarations d'Intention d'Aliéner

Les parcelles présentées, à l'unanimité, ne sont pas préemptées.

Questions diverses

- Souscription de contrats d'assurance auprès de la compagnie Groupama.
- Fête des lumières le 1^{er} décembre 2009.
- Plan de déplacement urbain : réunion publique le 20 novembre 2009.
- Demande de renouvellement du classement une étoile de l'Office du Tourisme :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
Autorise le Maire à solliciter auprès du Préfet de Département le renouvellement du classement 1 étoile de l'Office du Tourisme Cucuron / Vaugines.
- Communication de la note de synthèse portant sur la dissolution du syndicat des transports scolaires de la Motte d'Aigues.

***Extrait du compte-rendu du Conseil municipal
du Vendredi 11 décembre 2009***

Présents : Roger DERANQUE, Maire. Françoise ARAMAND, 1^{ère} Adjointe. Jean-Yves RIOU, 2^{ème} Adjoint, Laëtitia POIDRAS, 3^{ème} Adjointe, Nicole BABAU, 4^{ème} Adjointe. Conseillers municipaux : Arielle BARBE, Thierry BENOIT, Gérard BLANQUER, Colette BONO, Claudie BLANC, Claude CANONNE, Fatma LAKEHAL, Etienne MOUSSIER, Florence PELLEN, Anne-Cécile REUS, Marius RISBOURG, Régis VALENTIN.

Absents : Claude REUSA, Stéphane ROURE.

Pouvoir : Stéphane ROURE à Roger DERANQUE.

Aménagement de la cour de l'école maternelle : lancement de la procédure d'appel d'offres et demande de subventions

Intervention de Pascal COUTAZ, architecte en charge de ce dossier pour le bureau Croux Architecture, maître d'œuvre, qui a pour but de :

- rappeler les caractéristiques du programme : création d'un préau, création d'une entrée côté Est, mise en place de nouveaux revêtements de sol dans la cour, aménagement des espaces verts et plantation de végétaux, aménagements divers (clôtures, portails, treille, bancs, réseaux eau pluviale et eaux usées), reprise de la totalité des chenaux, aménagements extérieurs des abords des entrées ;
 - présenter le parti pris de l'architecte ;

- présenter le type de matériaux retenus ;
- expliquer et motiver le coût global des travaux.

Cette présentation complète est suivie de quelques questions d'ordre technique et pratique, puis il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré et enregistré les votes,

Abstention : 1 = Jean-Yves RIOU

Pour : 16 + 1 pouvoir = 17

Le Conseil Municipal,

Valide le programme tel qu'il a été présenté ainsi que l'enveloppe financière correspondante, soit : 180 500 € HT (215 878 € TTC).

Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

Autorise le Maire à demander des subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Réhabilitation du groupe scolaire : validation de la programmation, consultation d'un maître d'œuvre et dépôt de subventions

Avec l'aide des techniciens du Parc et de la Région, le montant des subventions susceptibles d'être allouées pour ce projet a pu être identifié de la manière suivante :

Rénovation de l'existant

Changement des menuiseries, reprise de la ventilation, isolation des combles, régulation de la chaufferie.

Montant estimé des travaux : 280 900 € HT

Subvention possible : 179 010 € à 206 550 €

Création d'un préau bioclimatique

Montant estimé des travaux : 250 000 € HT

Subvention possible : 7 800 €

Compte tenu du coût des travaux, de leur nature et des subventions envisageables, le Maire propose de ne retenir que la partie « rénovation de l'existant » et d'aménager, en vue d'améliorer le confort d'été des enfants, un préau traditionnel et/ou une treille le long des murs au lieu d'un préau bioclimatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide les travaux compris dans la phase « rénovation de l'existant » pour un montant estimatif de 280 900 € HT auxquels est susceptible de s'ajouter le poste « création d'un préau traditionnel et /ou treille ».

Autorise le Maire à lancer la consultation d'un maître d'œuvre.

Autorise le Maire à déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Analyse et gestion des eaux de pluie sur le village : choix d'un bureau d'études

Un devis a été demandé au bureau d'études TRAMOY, recommandé par le SIVOM pour lequel il intervient au niveau de l'assainissement, pour :

- Faire un diagnostic de l'écoulement des eaux de pluie sur l'ensemble du village.
- Préconiser la mise en œuvre de solutions adaptées aux caractéristiques du village (financières, géologiques, etc. ...).

Le montant des honoraires proposé par le Bureau d'Etudes est de 12 400,50 € HT soit 14 831,00 € TTC.

Après en avoir délibéré et enregistré les votes,

Contre : 1 = Claudie BLANC

Pour : 16 + 1 pouvoir = 17

Le Conseil Municipal

Retient la proposition du bureau d'études Tramoy pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux de pluie pour un montant de 14 831,00 € TTC.

Signature de la convention portant contractualisation avec le Conseil Général, années 2009 à 2011

Le Maire rappelle que le principal vecteur de financement dont dispose le Département de Vaucluse pour soutenir les communes est la contractualisation.

Le Maire propose d'affecter la contractualisation annuelle sur les projets suivants :

Année 2009 : Aménagement de la cour de l'école maternelle = 69 600 €

Année 2010 : Portail de l'Etang = 35 000 €
Parking St Victor = 34 600 €

Année 2011 : Réhabilitation du groupe scolaire = 40 000 €
Place de la Cabregrade = 29 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter la contractualisation 2009-2011 comme proposé ci-dessus.

Autorise le Maire à signer le contrat qui reprendra ces propositions.

Dissolution du syndicat intercommunal pour le transport des élèves fréquentant les établissements du canton de Pertuis : répartition de l'actif et du passif

Le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération par laquelle la commune approuvait la dissolution du Syndicat Intercommunal pour le transport des élèves fréquentant les établissements d'enseignement du canton de Pertuis. Il l'informe qu'il est à présent nécessaire de procéder à la répartition du passif et de l'actif du syndicat entre les communes membres. La clé de répartition proposée est le nombre moyen d'élèves transportés par commune sur une période de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la répartition de l'actif et du passif du Syndicat intercommunal pour le transport des élèves fréquentant les établissements du canton de Pertuis telle que présentée.

Renouvellement de la convention ATESAT avec la DDEA pour les années 2010 à 2013

L'actuelle convention Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire, dispensée par la DDEA aux petites communes, arrive à échéance. Il convient, si le Conseil Municipal le souhaite, de la reconduire pour les années 2010 à 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de reconduire la convention ATESAT sur les années 2010 à 2013 pour un montant de 1 287,56 €.

Autorise le Maire à signer la convention.

Comptabilité communale : décision modificative

Il convient de prendre une dernière décision modificative afin de clore l'année 2009 dans de bonnes conditions :

c/658 charges diverses de gestion courante : + 5 000 €

c/60633 fournitures de voirie : - 5 000 €

c/6811 : Dotation aux Amortissements et Provisions : + 14 340 ,00 €

c/7811 : Reprise sur Amortissements et Provisions : +14 340 ,00 €

De plus, une dépense sera comptabilisée sur le c/28182 : 14 340 ,00 € et une recette sera créée sur le c/28188 du même montant.

Opération 27 Aménagement des tennis

c/2313 constructions : - 5 000 €

Opération 33 Eden

c/2031 frais d'études : + 1 000 €

Opération 26 La Poste

c/2031 frais d'étude : + 4000 €

Accord unanime.

Télétransmission des actes administratifs

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne son accord pour la télétransmission des actes administratifs par le recours à un dispositif propre de télétransmission.

Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Préfecture de Vaucluse à cet effet.

Entérine le contrat passé avec la société JVS.

Création d'une commission extra-municipale dite " Commission des archives "

Le Maire fait état :

- des instructions réglementaires qui encadrent la conservation des archives et de son souhait de voir la commune s'y conformer puisque aucune disposition n'a été prise dans ce sens par le passé ;
- de la démarche de certains administrés ou de personnes tierces qui lui confient de vieux documents qu'il convient de répertorier et de sauvegarder ;
- de la connaissance et de l'inventaire encore partiels des documents archivés actuellement en Mairie et de l'opportunité de poursuivre le travail de classement entrepris en son temps par Maurice Taron.

De plus, des personnes bénévoles se sont d'ores et déjà manifestées auprès de lui pour participer à une commission dont les objectifs seraient :

- en priorité et d'ici la fin de la présente mandature : la transmission aux Archives départementales de tous les documents antérieurs à 1790 et ce après les avoir numérisés pour en garder une trace en Mairie et permettre ainsi d'y accéder sans difficulté ni contrainte particulière en vue de recherches diverses ;
- d'établir l'inventaire numérique des documents archivés ;
- de développer une politique de collecte au niveau du public ;
- de définir les modalités de conservation et de mise à disposition.

Le Maire propose de nommer Jean-Yves RIOU, Adjoint, Président de cette commission afin d'en garantir la moralité et d'en assurer la responsabilité. Il précise également qu'il a demandé à Monsieur René VOLOT (qui a accepté) de seconder le président dans sa tâche. D'autres personnes seront contactées par leurs soins afin de se joindre à eux pour constituer définitivement cette Commission.

Accord unanime du Conseil.

Questions diverses

- Acquisition du hangar cours de Pourrières : l'achat du bâtiment a été différé en raison d'un contentieux à régler dans lequel la commune n'intervient pas.

- Aménagement des abords arrières de l'Eglise : les métrés sont faits, les travaux devraient commencer à la rentrée de janvier.

- Illuminations de Noël : le Maire remercie Régis VALENTIN et Gérard BLANQUER pour l'excellent travail accompli à cette occasion, en liaison avec les services techniques de la commune.

Cucuron au quotidien

Rue Albert Dauphin



Une superbe main-courante vient d'être posée par la commune contre le rempart de la rue Albert DAUPHIN. Cette belle réalisation facilite non seulement le cheminement piéton dans l'escalier, mais met également en valeur le site qui avait préalablement fait l'objet d'une remise en état par notre équipe de voirie.

D'autres réalisations de ce type suivront.

Plate-forme à containers

Depuis le 22 juillet, la nouvelle plate-forme à containers, située chemin de la Ferrage à côté de la station d'épuration, se substitue à celle du chemin du Tennis qui a donc été supprimée.

Plus pratique d'accès et plus fonctionnelle, elle permet aux usagers d'y déposer leurs sacs d'ordures ménagères ainsi que d'y pratiquer le tri sélectif des déchets recyclables.

Le tri est en légère progression, il faut continuer les efforts, afin de préserver au maximum notre environnement, mais aussi de limiter les coûts de traitement.

Le verre est entièrement recyclable et représente un poids non négligeable. Il est donc important qu'il ne finisse pas dans nos poubelles.

Toute autre forme de rejet doit être orientée vers les déchetteries de la Communauté de Communes qui a édité une plaquette d'information sur leur fonctionnement.

Ce document a été distribué dans les boîtes à lettres. Il est également disponible en mairie



Le Plan Local d'Urbanisme

Le Bureau d'étude « Urbanisme et Territoires » retenu pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme conduit le diagnostic depuis quelques mois.

Un travail en commission avec les élus a été réalisé afin d'aider à la connaissance de la commune et de ses enjeux. Un atelier participatif au sein d'une commission extra municipale a permis d'aborder un certain nombre de thématiques et de préciser les enjeux au regard du développement durable.

Le diagnostic global devrait être présenté courant janvier 2010. Une réunion publique s'en suivra afin de partager et éclairer les enjeux de demain auxquels le Projet d'Aménagement et de Développement Durable-PADD- devra répondre.

Réfection des chemins ruraux



Fidèles à leur réputation de qualité et de sérieux, les entreprises AMOURDEDIEU et EIFFAGE ont mené à bien les travaux de réfection des chemins de campagne.

Déjà la programmation des chantiers 2010 est à l'étude puisque, comme annoncé précédemment, après en avoir fait l'inventaire, notre souhait est de planifier ces chantiers afin d'arriver, si possible, à rattraper le retard des années passées.

Inspection générale des sources

A la demande du Maire une inspection générale des sources alimentant l'Etang et les fontaines, a été réalisée afin de dresser un état des lieux du réseau hydraulique.

Les points de captage principaux ont été visités, en présence du Maire, de Frédéric DUBOIS, Garde-champêtre, de Dominique ZAMAGNA et Bernard PELLEGRIN du service de la voirie, des Conseillers municipaux Thierry BENOIT, Gérard BLANQUER et Régis VALENTIN et de Mr Jean-François DAUMONT, administré résidant au Collet Blanc.

Un rapide bilan met en évidence la raréfaction de la ressource en eau, notamment pour le circuit des lavoirs et fontaines, celle de l'Etang restant pour l'instant à un niveau permettant un approvisionnement correct du bassin.

Une commission "ad hoc" est constituée afin de cartographier le réseau et mettre en avant des propositions d'organisation dans la répartition de la ressource en eau qui seront soumises au Conseil municipal.



Place de la Cabreyrade



Le dimanche 28 juin une concertation a eu lieu entre les élus et les riverains de la rue de l'Eglise et de la place de la Cabreyrade afin de définir en commun les futures modalités de circulation et de stationnement des véhicules dans ce quartier

L'étude de restauration de la place, menée conjointement avec le Parc naturel régional du Luberon a débuté.

Les premières réflexions questionnent déjà le périmètre d'intervention, les attentes fonctionnelles, la place dédiée à la voiture, les accès des riverains...

Un phasage est d'ores et déjà envisagé afin d'engager les travaux nécessaires et durables.

Un patrimoine urbain à choyer !

Plan de déplacements



Travaux terminés pour la Commission "Plan de déplacements". Lors d'une réunion publique à l'Eden le 20 novembre dernier, le Maire en a présenté les conclusions.

Recevant un accueil favorable de la part du public présent, il sera mis en place progressivement dans le courant du 1er trimestre 2010.

Un certain nombre d'interventions vont modifier sensiblement les usages dans le village.

Ses principaux atouts : mise en sens unique de certaines rues, création de places "handicapés » et rationalisation des places de stationnements, instauration d'une zone bleue à proximité du centre-village, matérialisation des "arrêts-minute" près des différents commerces, délimitation d'un parcours piétons sur le

cours de Pourrières, répression du stationnement abusif (convention fourrière), projet à l'étude d'un parking sécurisé, etc ...

De nombreux mais nécessaires changements en perspective qui, avec la participation de chacun, devraient ramener à terme dans notre coeur de village sérénité et sagesse en matière de circulation et stationnement.

L'équipe municipale souhaite que le centre ville redevienne un endroit où il fait bon vivre et se promener tranquillement. L'attractivité retrouvée profitera aux commerces de proximité et à l'ensemble des habitants, le centre ville restant le premier lieu d'échanges socioculturels, le lieu qui fonde l'attachement au village.

Le plan de déplacement adopté : un nouvel élan pour le centre du village !

Des traversées piétonnes sécurisées



Les études relatives aux aménagements projetés par le Conseil Général de Vaucluse, Portail de Pertuis et Carrefour des tennis, sont presque terminées.

Chaussée surélevée pour création de plateaux piétons et requalification des abords : parkings optimisés, local poubelle plus discret, transformateur EDF relocalisé, placettes aménagées avec panneaux signalétiques et directionnels, afin de proposer une

entrée de village plus sûre, fonctionnelle et esthétique.

Le carrefour des tennis sera lui aussi aménagé afin de permettre une traversée sécurisée depuis les tennis et le parking jusqu'au village par la rue du Portail de Ginoux.

Travaux prévisibles courant 1^{er} semestre 2010.

Jeu de boules et parking



En lien avec le plan de déplacement retenu, la valorisation des parkings existants a été décidée. Pour ce faire, un jalonnement autos et piétons affirmé et un aménagement du parking jouxtant le jeu de boules ont été projetés.

Ce parking permettra de mieux canaliser les flux estivaux mais aussi de proposer aux résidents un lieu sécurisé.

Le jeu de boules sera affecté sur la première terrasse ; les abords, la buvette et les marronniers seront valorisés avec le traitement des cheminements piétons et rampes d'accès nécessaires.

Le Portail de l'Etang

Les études concernant la restauration du Portail de l'Etang sont maintenant achevées.

L'équipe municipale a souhaité, à travers ce chantier important, tant budgétaire que symbolique, rendre lisible le renouveau de Cucuron dans ses pierres les plus emblématiques.

Monument historique classé, le Portail de l'Etang va donc connaître une restauration, voir son couronnement allégé et conforté des éléments manquants pour la sécurité et le plaisir de tous.

Une seconde tranche de travaux ultérieurs reprendra le traitement des abords et du sol en calade afin de garantir le bon vieillissement de l'édifice.

Travaux programmés pour 2010.



La rue de l'Andronne réinvestie

La reprise des réseaux ayant été réalisée, la chaussée va être refaite dès janvier 2010 afin d'offrir aux riverains une ruelle plus agréable à vivre.



Stationnement derrière l'Eglise

Un aménagement ponctuel à l'arrière de l'église va être mené afin de proposer des places de stationnement complémentaires à la rue de l'Eglise.

Paysage urbain de qualité, cet espace recevra les soins nécessaires à son embellissement : mur de pierre restauré, pins et plantations valorisés.

De la ferme à ta cantine



Ce projet initié par le Parc naturel régional du Luberon vise à l'approvisionnement en produits locaux de qualité des cantines scolaires.

La commune de Cucuron ayant été retenue parmi douze communes pour cette opération, le premier repas « 100% local » a eu lieu le jeudi 15 octobre, en présence des élus, des enseignants, de la cantinière avec l'intervention appréciée de Tina BRUNETTO, chevrrière à Cucuron.

La journée a été une réussite même si certains points sont à améliorer.

Le prochain repas « 100% local » est prévu le jeudi 28 janvier 2010 avec un accompagnement « pédagogique » en classe : intervention d'agriculteurs et sensibilisation des parents renforcée.

Cour de l'école maternelle

Le projet ayant fait l'objet d'une conception entièrement réexaminée les travaux devraient commencer dans le courant du 1^{er} trimestre 2010.



Perspective préau et cour



plan de la cour

Economie locale et Fisac

Dans le prolongement des deux réunions publiques avec les acteurs de l'économie locale, nous avons souhaité mettre en place un plan FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) avec l'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse (CCI)

Le FISAC est un dispositif destiné à financer les opérations de maintien, de modernisation et de développement du commerce et de l'artisanat de proximité.

Les aides concernent les communes et les entreprises.

Les communes peuvent solliciter des subventions pour des dépenses d'investissement (signalétique, équipements facilitant l'accès aux espaces commerciaux, stationnement de proximité...) et de fonctionnement (études, opérations collectives de communication, de promotion et d'animation).

Quant aux entreprises, il peut s'agir :

- de la rénovation des vitrines ;
- des équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises commerciales, artisanales et de services ;
- des aménagements destinés à faciliter l'accessibilité de ces entreprises aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite ;
- des investissements relatifs à la modernisation de leurs locaux d'activité, qui incluent les équipements professionnels, de même que les véhicules de tournées et leur aménagement.

La CCI a réalisé l'étude préparatoire à la constitution du dossier de candidature que nous voulons déposer fin mars 2010.

A partir de cette étude, de ses conclusions et de ses propositions, nous engageons une réflexion sur une vision à plus long terme qui va se recouper avec les travaux du Plan de déplacements urbains et du Plan Local d'Urbanisme.

Notre démarche va dans le sens d'un développement économique et urbain respectueux de l'identité Cucuronnaise.

Cette action se concrétisera en partenariat avec les représentants des acteurs économiques et une réunion publique se déroulera début mars 2010.

Commission environnement

Les travaux de la commission extra municipale « environnement » se poursuivent.

Le 10 décembre, la commune de Vaison la Romaine a reçu plusieurs membres de la commission pour leur exposer la démarche qu'ils ont entreprise : jardins secs, désherbage thermique, prairies fleuries.

Une zone d'essai sera mise en place dans le village en 2010 pour expérimenter les pratiques qui nous ont été présentées et pour nous approcher de l'objectif que nous nous sommes fixé, soit tendre vers la réduction de pesticide et de désherbant.

Une réunion d'information sera organisée sur ce sujet.

Informations

Emploi

Le 6 novembre dernier, Monsieur Jean-Charles GERAY, sous-préfet d'Apt, organisait une réunion pour présenter et échanger sur le **CAE passerelle** (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi). Un nouveau dispositif proposé aux jeunes qui, notamment en raison de la crise mondiale, rencontrent des difficultés pour accéder au marché du travail.

En 2009, à Cucuron, nous avons conclu deux contrats d'Adaptation à l'Emploi (CAE).

Dès le 14 avril, Christopher DAVO a été recruté au titre d'Agent Sécurité Voie Publique (ASVP).

A partir du 13 juillet, François MORENO a pris ses fonctions d'Agent Communal venant en appui de l'équipe de voirie, celle-ci étant par ailleurs renforcée en saison par deux CDD (Contrats à Durée Déterminée) de 3 mois chacun : Michaël BERARD et Daniel DERIGON.

Les CAE de six mois sont renouvelables pour une même durée. Ceci a été le cas pour Christopher DAVO, ainsi prolongé jusqu'au 13 avril 2010.

La collectivité bénéficie d'une prise en charge du salaire sur la base de 95 % du SMIC. De plus, la commune est exonérée de charges patronales de Sécurité Sociale.

Cette forme de contrats à durée déterminée aidés par l'Etat doit permettre à ces jeunes d'acquérir une expérience devant faciliter, par la suite, leur insertion professionnelle.

Elle est, vous l'aurez compris, avantageuse à la fois pour l'employé et l'employeur.

Formation compostage

Les déchets végétaux représentent une part importante de nos ordures ménagères.

Le compostage est une solution à leur réduction.

Pour ceux qui parmi vous seraient intéressés par cette technique, Monsieur Blaise LECLERC, animera une formation compostage, organisée par la municipalité, **le samedi 27 mars 2010 de 14h à 17h**, salle du Conseil Municipal et sur site.

Inscriptions en mairie - Téléphone : 04 90 77 22 01

Opération façades reconduite

De nombreux dossiers restant en cours de montage, le Conseil municipal a décidé de reconduire pour un an l'opération façades avec « Habitat et développement de Vaucluse » et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Au-delà de la valorisation des façades du village, c'est la rénovation de logements qui est souhaitée.

Pour vous apporter toutes les informations nécessaires à la réalisation de votre projet et vous assister dans vos démarches administratives, vous pouvez contacter Madame Joëlle ABELA, en mairie, le 1er vendredi de chaque mois de 13h 30 à 16h30.

Vous pouvez également vous adresser au secrétariat de la mairie.

Comité Communal Feux de Forêt

Les personnes souhaitant participer à la création d'un Comité Communal Feux de Forêt en 2010 sont priées de venir s'inscrire auprès du secrétariat de mairie ou de le faire par Internet en adressant leur demande à l'adresse suivante :

mairie-cucuron-accueil@wanadoo.fr

Local des jeunes

Les jeunes ados ont désormais un local pour se réunir sous la responsabilité de Luc MORGENTI, éducateur socioculturel.

Ce local est situé au dessus de la bibliothèque.

SOS Maths



Une difficulté ? Un blocage ?

J'assurerai tous les lundis, à partir du mois de janvier, de 17h à 19h à la salle de l'Eden (1^{er} étage) une permanence bénévole destinée à fournir une aide ponctuelle, en Maths, pour des élèves de Collège ou Lycée.

Vous avez besoin d'une explication, d'un coup de pouce sur un exercice ? Je peux vous aider, donner un éclaircissement sur une notion non comprise ou une piste pour résoudre un exercice, vous conseiller pour travailler plus efficacement.

Si mon expérience de plus de 20 ans d'enseignement en Lycée et plus de 10 ans en Collège peut aider des élèves cucuronais dans leurs études en Maths, cela justifiera cette démarche.

Rendez-vous le lundi 11 janvier 2010 à l'Eden (1^{er} étage)

Didier Papineschi

Le billet d'humeur

Remerciements et compassion de fin d'année

Par Marius RISBOURG.

La période qui s'achève est propice aux bons sentiments. Je vais donc moi aussi y aller de mes remerciements et de ma compassion.

Alors je compatis avec les deux mille personnes qui sont restées seize heures sous la Manche sans savoir s'ils devaient parler anglais ou français .Vous imaginez seize heures sous la Manche sans déodorant! Moi, naïf, qui était persuadé qu'une gestion enfin privée nous mettait à l'abri des grèves et du laisser-aller.

Alors dans ce moment de doute...

Je me souviens de l'hiver 2001 où des agents EDF.GDF étaient venus d'un peu partout, ici au pied du Luberon, avec armes et bagages. Jusqu'à tard dans les soirées, ils faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour nous rétablir ce bien collectif «la fée électricité».

Je me souviens aussi de cet agent de France Télécom qui acceptait de remettre un peu d'ordre dans les fils que j'avais mélangés sans me dire « Ah ben ça, c'est pas nous !»

Je me souviens encore du facteur et de ses services qui avait encore le temps de sonner pour un recommandé et bien d'autres choses encore « Hein Mamie !».

Je me souviens enfin des routes, il y en a encore mais ...

« En attendant, appuyez-vous les uns sur les autres je retourne chercher les pelles !»

Politique Marius !

Oui ! Mais la politique ce n'est pas forcément de droite ou de gauche, cela pourrait être seulement du bon sens à la place des bons intérêts.

Alors, amis buvons un coup ! Oui certes mais je suis obligé de rajouter avec modération pour être politiquement correct.

Si vous lisez ce billet d'humeur avant le 31 janvier, je vous souhaite une bonne année, après, hé ben Joyeuses Pâques !

Je vous rappelle que seul Marius est impliqué dans ce propos.

Informations Mairie

Mairie de Cucuron Rue Léonce Briegne 84160 Cucuron

Téléphone : 04 90 77 22 01 - Télécopie : 04 90 77 12 58

Courriel de la Mairie: mairie-cucuron-accueil@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-cucuron.fr

Directeur de la publication :

Roger DERANQUE

Responsable mise en page et rédaction :

Nicole BABAU

Photos :

Régis VALENTIN

Comité de rédaction:

Claude CANONNE

Jean-Yves RIOU

Marius RISBOURG

Stéphane ROURE